

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Plan directeur

2026-2027

Janvier 2026

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation : un mandat et un modèle de financement uniques en leur genre 2

Contextes stratégique et opérationnel... 5

Réalisations de l'exercice 2025-2026, mais aussi défis à relever et objectifs à atteindre en 2026-2027..... 5

Annexe 1 : Tableaux financiers 11

Annexe 2 : Risques clés et mesures d'atténuation 20

© Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), 2026

Ce rapport doit être cité comme suit :

Plan directeur 2026-2027 de la Fondation canadienne pour l'innovation.

55, rue Metcalfe, bureau 1100

Ottawa ON K1P 6L5

Téléphone : 613 947-6496

Courriel : info@innovation.ca

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société. La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs. Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au [peuple algonquin anichinabé](#), nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que [notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé](#).

Rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation : un mandat et un modèle de financement uniques en leur genre

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été créée en 1997 pour veiller à ce que les établissements de recherche canadiens puissent mener des travaux de recherche de pointe essentiels à la prospérité et au bien-être futurs du Canada, et pouvant rivaliser avec les meilleurs établissements de recherche mondiaux. Le présent plan directeur décrit les mesures que la FCI prendra pour s'acquitter de son mandat, respecter ses ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement fédéral (voir le [tableau 1](#)), ainsi que pour mettre en œuvre son plan stratégique (voir la section « [Contextes stratégique et opérationnel](#) »).

Chaque année, le gouvernement du Canada finance la FCI pour qu'elle poursuive les objectifs suivants :

- Soutenir la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et des services de soins de santé grâce à l'innovation;
- Renforcer la capacité du Canada de mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- Accroître les possibilités d'effectuer de la recherche en offrant l'infrastructure de recherche nécessaire à la création d'emplois et au développement de personnel hautement qualifié;
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadiens.

Par ricochet, ce financement annuel permet à la FCI d'accroître les capacités de recherche des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour :

- Attirer et retenir les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde;
- Former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses;
- Permettre aux chercheurs et chercheuses d'entreprendre des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial donnant lieu à des avantages socioéconomiques, environnementaux et en matière de santé pour le Canada;
- Appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé.

Ententes de financement et accords de contribution

La FCI est désormais régie par deux ententes de financement et quatre accords de contribution conclus avec le gouvernement du Canada, représenté par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada (ISDE) et la ministre de l'Industrie (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement du Canada

Année de signature de l'entente de financement ou de l'accord de contribution	Renseignements supplémentaires
1997	L'entente de financement originale établissait les modalités de répartition du financement octroyé à la FCI de 1997 à 2009, à hauteur de 4,39 milliards de dollars, et versé par la FCI aux établissements bénéficiaires admissibles. Cette somme a généré 1,73 milliard de dollars en revenus d'intérêt, montant que la FCI a utilisé pour financer des projets et couvrir des dépenses d'exploitation.
2010	En juillet 2010, la FCI a conclu une deuxième entente de financement avec le gouvernement du Canada. Lors du budget fédéral de 2009, le gouvernement a accordé la somme de 600 millions de dollars à la FCI, qui a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cette entente.
2014	En mars 2014, la FCI a conclu avec le gouvernement du Canada un accord de contribution pour la somme de 499,85 millions de dollars allouée dans le cadre du Plan d'action économique du Canada de 2012. La FCI a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cet accord.
2015	En septembre 2015, la FCI a conclu un accord de contribution pour la somme de 1,33 milliard de dollars avec le gouvernement du Canada. Les concours de financement en vertu de cette entente sont désormais terminés.
2019	En janvier 2019, la FCI a signé un accord de contribution qui représentait un changement fondamental dans la façon dont le gouvernement du Canada investit dans l'infrastructure de recherche. À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral de 2018, la FCI a entrepris la transition vers un mode de financement permanent, qui est entré en vigueur en 2023-2024. Dans l'accord de contribution de 2019, et ses modifications ultérieures, le gouvernement du Canada a accordé à la FCI la somme de 5,13 milliards de dollars sur 15 ans à compter de 2018-2019, y compris du financement permanent s'élevant à un maximum de 450,55 millions de dollars par année, à compter de 2023-2024. Depuis 2019, cet accord a été modifié à sept reprises, la plus récente modification ayant été adoptée en 2025-2026. La FCI tient actuellement des concours de financement en vertu de cette entente.
2022	En mars 2022, la FCI a conclu un accord de contribution avec le gouvernement du Canada pour investir la somme de 495,96 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB). Cet accord de contribution a été modifié une seule fois en 2024-2025. Les concours de financement découlant de cet accord de contribution ont abouti à la fin de l'exercice 2023-2024, et la mise en service des projets est en cours.

Veuillez consulter les [tableaux financiers de l'Annexe 1](#) pour obtenir des précisions concernant la mise en œuvre des aspects financiers de ces ententes ou accords.

Formule de financement

Pour s'acquitter de son mandat, la FCI utilise une formule de financement selon laquelle elle finance généralement un maximum de 40 % des coûts d'un projet d'infrastructure de recherche. Les 60 % restants sont fournis par diverses sources, notamment les gouvernements, le secteur privé et les organismes à but non lucratif. Depuis 1997, ce modèle de financement unique en son genre a permis à la FCI d'allouer près de 12 milliards de dollars en contributions financières, pour un investissement total de plus de 27 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche et ses coûts d'exploitation et de maintenance, permettant à 13 900 projets d'être menés dans quelque 177 établissements situés dans 82 municipalités du Canada.

La gamme de programmes de financement de la FCI répond aux besoins et aux attentes du gouvernement du Canada et de la communauté de la recherche. En 2025-2026, la FCI a planifié, offert et géré neuf programmes de financement.

Tableau 2 : Programmes de financement actuels

Nom (et année de lancement)	Objectif
Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada (2025)	Financer l'infrastructure qui permettra de soutenir les travaux de recherche des chaires de recherche et des chercheurs et chercheuses en début de carrière nouvellement recrutés, dans le cadre de l'Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada.
Fonds du Nord (2024)	Donner aux chercheurs et chercheuses et aux collectivités du Nord du Canada accès à de l'équipement de recherche, de façon à pouvoir mener des projets répondant aux priorités des collectivités du Nord.
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) (2022)	Répondre aux besoins des établissements postsecondaires et hôpitaux de recherche en leur offrant l'équipement de haute performance, les espaces de recherche novateurs et les installations de bioconfinement pour mener des travaux de recherche en sciences biologiques.
Fonds des collèges (le lancement a eu lieu en 2010 sous le nom de Fonds collège-industrie pour l'innovation)	Offrir aux collèges l'infrastructure de recherche facilitant des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif afin de mener à des innovations.
Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM) (2010)	Fournir du soutien pour les besoins continus en matière d'exploitation et de maintenance des installations de recherche nationales.
Fonds des leaders John-R.-Evans (le lancement a eu lieu en 2006 sous le nom de Fonds des leaders)	Offrir du financement continu et régulier aux établissements afin de leur permettre de se procurer l'infrastructure de recherche nécessaire pour attirer et retenir parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde.
Fonds des occasions exceptionnelles (2005)	Permettre aux établissements de solliciter du financement pour des initiatives uniques dont la réalisation dans le temps est critique et qui ne pourraient être financées dans le cadre des autres concours de financement de la FCI.

Fonds d'exploitation des infrastructures
(2001)

Offrir aux établissements du financement destiné à couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de recherche financée par la FCI dans le but d'assurer son utilisation optimale.

Fonds d'innovation
(1999)

Financer l'infrastructure de recherche de pointe et de calibre mondial dans l'ensemble des disciplines et des domaines de recherche.

Contextes stratégique et opérationnel

La FCI est le principal organisme de soutien à l'infrastructure de recherche au Canada. Elle joue donc un rôle central dans les avancées qu'effectue le milieu de la recherche du pays. Dans le contexte géopolitique et économique actuel qui est en pleine évolution, elle répond aux besoins changeants des établissements et de la communauté de la recherche partout au Canada, et veille à ce que ses investissements soutiennent les priorités nationales et contribuent à la prospérité du pays.

Dans son budget de 2025, le gouvernement du Canada a reconnu l'importance de disposer d'un écosystème solide en matière de recherche et d'innovation afin de relever les défis auxquels notre pays est confronté, soulignant qu'« une économie canadienne résiliente doit faire progresser la recherche et attirer et retenir les meilleurs talents dans ce domaine afin de stimuler notre croissance. »

Dans le cadre de l'Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada, le budget prévoit verser 400 millions de dollars sur sept ans à la FCI, afin de créer le Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada qui servira à financer, le cas échéant, l'infrastructure qui permettra de soutenir les travaux de recherche des chaires de recherche et des chercheurs et chercheuses en début de carrière nouvellement recrutés. En décembre 2025, la FCI a pris des mesures pour atteindre cet objectif. Elle est également prête à mettre en œuvre d'autres priorités nationales énoncées dans le budget, dont le développement des technologies émergentes. De plus, elle continue à prendre une part active aux discussions au sujet de la modernisation et de l'amélioration de la coordination du système fédéral de financement de la recherche, notamment par la création d'un organisme-cadre pour s'assurer de celui-ci.

Dans le contexte actuel, il ne fait aucun doute que la FCI doit évoluer. Au prochain chapitre, il lui faudra chercher à soutenir davantage la recherche axée sur la mission, multiplier les efforts visant à mobiliser le secteur privé, favoriser l'internationalisation de la science et renouveler son engagement à collaborer étroitement avec ses partenaires et divers organismes gouvernementaux, afin d'accroître leur efficacité et d'optimiser leurs investissements. D'ailleurs, la mise en œuvre du cadre décisionnel pour les investissements dans les grandes installations de recherche (le cadre des GIR), qui soutient la recherche axée sur les missions et qui correspond aux priorités nationales, représente l'une des prochaines étapes imminentes de ce nouveau chapitre.

Réalisations de l'exercice 2025-2026, mais aussi défis à relever et objectifs à atteindre en 2026-2027

En 2025-2026, la FCI a réalisé plusieurs activités clés découlant de ses ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement fédéral, et qui appuient la mise en œuvre de son plan stratégique.

Elle prévoit que, au cours de l'année à venir, les établissements de recherche continueront d'intégrer à leurs plans des mesures visant à favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion, et de chercher des solutions aux enjeux nationaux et mondiaux dans le cadre de leurs activités de recherche. Parmi les défis auxquels ils sont confrontés, citons l'inflation, les droits de douane, un marché du travail complexe et des enjeux relatifs à de l'équipement essentiel et aux chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, la FCI continue de mettre en œuvre les lignes directrices du gouvernement fédéral visant à protéger la recherche menée dans les établissements d'enseignement postsecondaire contre les menaces étrangères.

Le budget fédéral de 2025 a fait l'annonce d'une mesure visant à attirer au Canada des chercheurs et chercheuses hautement qualifiés vivant présentement à l'étranger. Il propose de verser 1 milliard de dollars sur 13 ans aux trois organismes de financement de la recherche afin qu'ils lancent une initiative de recrutement accéléré de chaires de recherche, ainsi que 400 millions de dollars sur sept ans à la FCI afin qu'elle mette sur pied un volet complémentaire de financement pour de l'infrastructure de recherche dont ces chaires auront besoin. La FCI collaborera avec le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements en vue de lancer ce nouveau programme de financement.

En 2026-2027, la FCI continuera à organiser en priorité des concours de financement dans le cadre de chacun des programmes de financement ci-dessous, tout en veillant à la sécurité de la recherche et en menant des activités de mesure et de suivi du rendement.

Fonds d'innovation

Le Fonds d'innovation investit de façon soutenue dans l'infrastructure de recherche, tant en recherche fondamentale, qu'en recherche appliquée et en développement technologique. Il sert non seulement à investir dans de nouvelles infrastructures, mais aussi à consolider et à renouveler les installations de recherche et les équipements existants. De plus, les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé, afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux tels que ceux étant au cœur des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU).

À l'issue d'un processus d'évaluation du mérite rigoureux, le conseil d'administration de la FCI a, durant sa séance de décembre 2025, pris les décisions de financement relatives au concours 2025 du Fonds d'innovation, approuvant l'octroi de 424,7 millions de dollars relativement au financement de l'infrastructure et de 127,4 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures par l'entremise du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI).

En 2026-2027, la FCI lancera le concours 2027 du Fonds d'innovation et commencera sa mise en œuvre. Son conseil d'administration prendra les décisions de financement relatives à ce concours en novembre 2027.

Fonds du Nord

Le Fonds du Nord offre aux établissements et aux organismes du Nord du Canada admissibles les moyens financiers nécessaires pour acquérir des infrastructures de recherche leur permettant de mener des projets de recherche répondant aux priorités de leurs régions et de leurs collectivités. Ces projets de recherche seront conçus, montés, dirigés et gérés par des établissements, des chercheurs, des chercheuses et des collectivités du Nord.

En date de janvier 2026, une proposition était en cours d'évaluation et deux autres étaient attendues d'ici mars 2026. Il est continuellement possible pour un établissement admissible de soumettre une proposition pendant la durée prévue de ce programme de financement, aussi la FCI devrait-elle continuer à recevoir des propositions de financement tout au long de l'exercice 2026-2027.

Fonds des collèges

Le Fonds des collèges vise à financer des projets qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique, et à favoriser des partenariats dont découlent des produits, processus ou services qui répondent aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada.

Le Fonds des collèges 2025 a été lancé en mai de la même année. Les recommandations de financement de projets soumis à ce concours seront présentées au conseil d'administration de la FCI lors de sa séance de mars 2026 pour qu'il prenne l'ultime décision du financement à allouer.

En 2026-2027, la FCI lancera un nouveau concours dont les propositions devront être soumises en septembre 2026, et les décisions de financement devraient être prises en mars 2027.

Fonds des leaders John-R.-Evans

Le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) est un outil d'investissement stratégique essentiel pour aider les établissements à recruter et à maintenir en poste les meilleurs chercheurs et chercheuses d'aujourd'hui et de demain.

En 2025-2026, il s'agissait de la dernière année d'un cycle de trois ans concluant ainsi une série de financement en trois étapes du FLJE. Au cours de ce cycle, la FCI aura alloué un maximum de 267 millions de dollars pour de l'infrastructure de recherche et apporté une contribution financière globale pouvant atteindre 80,1 millions de dollars aux enveloppes du FEI des établissements.

En 2026-2027, la FCI entamera un nouveau cycle de financement de trois ans au cours duquel elle investira un maximum de 270 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche et allouera 81 millions de dollars aux enveloppes du FEI des établissements.

L'objectif de la FCI pour 2026-2027 en ce qui concerne ce programme de financement sera de lancer la nouvelle série de financement en trois étapes, dont feront partie les volets « partenariat » et le volet non affilié. La première étape devrait être lancée en juin 2026 (les décisions devant être prises en novembre 2026), puis en octobre 2026 (les décisions devant être prises en mars 2027) et en février 2027 (les décisions devant être prises en juin 2028).

Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

Le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) répond aux besoins en infrastructure des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche, en leur fournissant des installations de bioconfinement, des outils de pointe et des espaces de recherche novateurs. Ce soutien financier devrait appuyer la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada*.

En 2025-2026, les cinq dernières ententes de contribution financière conclues dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques ont été finalisées, et ces projets sont en cours. La FCI suit de près les progrès réalisés afin de favoriser l'achèvement des projets d'infrastructure dans les délais prévus, de même que leur harmonisation avec la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada*. Les activités de suivi se poursuivront en 2026-2027. Ce mécanisme de suivi, qui comprend un examen à mi-parcours et un examen final, s'inscrit dans la stratégie de mesure du rendement de ce programme de financement.

L'examen à mi-parcours permettra donc de mesurer les progrès réalisés en ce qui concerne les projets financés par le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 du Fonds de recherche biomédicale du Canada (Étape 2 du FRBC – FIRSB) et de décider du maintien ou non du financement. Les établissements bénéficiaires ont jusqu'au 31 mars 2026

pour soumettre leur rapport d'avancement de projet de mi-parcours, lequel sera ensuite examiné par un comité chargé de l'examen à mi-parcours composé de sept à dix sommités canadiennes et internationales issues du monde de la recherche et du secteur industriel. Les résultats de l'examen à mi-parcours seront communiqués aux établissements en septembre 2026.

Fonds des initiatives scientifiques majeures

Le Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM) contribue aux besoins continus d'exploitation et de maintenance des installations de recherche d'importance nationale. Il promeut l'administration responsable de ces installations en veillant à ce qu'elles adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion et de gouvernance.

L'atelier de 2026 à l'intention des installations de recherche d'importance nationale doit avoir lieu en mars 2026, à Ottawa. Ce rassemblement annuel est l'occasion, pour les représentantes et représentants des installations concernées, leur conseil d'administration, leur établissement administratif, leurs partenaires financiers ainsi que des personnalités invitées issues de la communauté internationale de la recherche, de réseauter et de discuter des meilleures pratiques et enjeux liés à la gouvernance, à l'exploitation et à la maintenance de telles installations de recherche.

Comme elle l'a fait durant l'exercice financier précédent, la FCI continuera de soutenir les 19 installations actuellement financées par le FISM en 2026-2027. Cela comprend le fait de s'efforcer à rehausser leur profil, leurs activités et leur compétitivité à l'échelle nationale et internationale.

Grandes installations de recherche

La FCI et ISDE ont pour mandat conjoint de mettre en œuvre le cadre des GIR. La FCI a élaboré le plan de mise en œuvre de ce cadre et l'a présenté au gouvernement du Canada le 30 avril 2025.

Au moment de la parution de ce plan directeur, la FCI est en train de mettre en œuvre le cadre des GIR en collaboration avec ISDE. Au printemps 2026, le groupe consultatif stratégique sur les installations de recherche nationales se réunira afin d'offrir à la FCI des conseils stratégiques indépendants et dans une perspective à long terme concernant d'une part, les priorités et les stratégies d'investissement relatives aux installations de recherche nationales et d'autre part, les nouvelles tendances nationales et internationales. Ce groupe éclairera également la FCI en ce qui a trait aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de la deuxième étape du cadre des GIR et procédera à un premier examen du portefeuille des installations de recherche nationales du Canada.

En s'appuyant sur les recommandations formulées par ce groupe consultatif, la FCI collaborera avec ISDE afin d'obtenir des fonds additionnels en faveur des GIR. Elle conseillera également la ministre de l'Industrie quant au montant de financement qui devrait leur convenir.

Par ailleurs, la FCI collaborera avec le gouvernement du Canada afin de planifier la transition de TRIUMF au portefeuille des GIR au cours de la deuxième étape, à partir de 2030.

Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement canadien pour attirer au Canada des personnes de talent en recherche vivant présentement à l'étranger, la FCI administrera le Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada (FIRIC). Tel que prévu dans le budget fédéral de 2025, le FIRIC fournira un maximum de 400 millions de dollars sur sept ans aux établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles, afin que les titulaires de chaires de recherche et les chercheurs et chercheuses en début de

carrière qu'ils auront nouvellement recrutés par le biais de l'Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada, bénéficient de l'infrastructure de recherche complémentaire et disposent des outils de pointe dont elles et ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de recherche. La FCI s'attend à recevoir les propositions à l'automne 2026 et les premières décisions devraient être prises en mars 2027.

Sécurité de la recherche

La FCI travaille sans relâche aux côtés de tout type de partie prenante canadienne du milieu de la recherche pour s'assurer que l'écosystème canadien de la recherche demeure sûr, sécuritaire et aussi ouvert que possible. En 2025-2026, les *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* du gouvernement du Canada ont été appliquées au Fonds d'innovation, au Fonds du Nord ainsi qu'au volet non affilié du Fonds des leaders John-R.-Evans. Elles ont également été développées afin de couvrir les volets « partenariat » de ce dernier (les volets partenariat font l'objet d'un financement conjoint de la FCI et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, dans le cadre de son programme de subventions Alliance ou du Conseil de recherches en sciences humaines, dans le cadre de ses subventions de partenariat). De plus, la FCI a imposé les exigences liées à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*. Celles-ci concernent tous les programmes de financement, à l'exception de ceux destinés aux collèges, tels que le Fonds des collèges de la FCI.

En partenariat avec Sécurité publique Canada, la FCI a procédé à la vérification de l'exactitude de ce qui était affirmé dans quelques formulaires d'attestation relatifs à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes* et ce, pour un sous-ensemble de projets sélectionnés de manière aléatoire. Aucune infraction à la politique n'a été constatée au cours de ce processus.

En 2026-2027, la FCI réalisera des évaluations en matière de sécurité à l'échelle nationale conformément aux *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* et à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*. Par ailleurs, elle se donnera plus de moyens de sensibiliser la communauté de la recherche à la sécurité des travaux de recherche par des messages réguliers et collaborera avec elle, afin de réduire les risques qui se posent à la sécurité nationale en lien avec les projets d'infrastructure qu'elle finance.

Stratégies de mesure et de suivi du rendement

Au cours de l'été 2025, la FCI a, pour la première fois, rendu compte à son conseil d'administration et à ISDE, de la nouvelle stratégie de mesure du rendement associée à son *Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation, et de gestion des risques, et des activités d'audit* de 2024. Cette stratégie comprend les indicateurs de rendement exigés par le gouvernement du Canada afin de mesurer les progrès de la FCI vers l'atteinte de ses objectifs et de ses retombées. Résultat : la plupart des cibles fixées par le gouvernement du Canada ont été atteintes. Cependant, quelques-unes auraient presque pu l'être. Parmi les principaux objectifs atteints, notons que 98 % des chercheurs et chercheuses nouvellement recrutés ont indiqué que le financement de la FCI avait eu une incidence positive sur leur décision de se joindre à leur établissement actuel; et que le secteur privé a financé 30 % des coûts des projets d'infrastructure de recherche. Toutefois, certaines cibles clés n'ont pas été atteintes, celle d'impliquer des femmes comme chercheuses dans les propositions par exemple (36,9 % par rapport à la cible de 40 %). En revanche, les cibles relatives aux autres groupes désignés (les personnes en situation de handicap, les personnes autochtones et les membres de minorités visibles) ont été dépassées.

À la fin de l'exercice financier 2025-2026, la FCI produira son *Rapport de 2025 sur les résultats*, qui présentera un sommaire des résultats et des retombées des projets, d'après les données recueillies à partir des rapports d'avancement de projet portant sur l'exercice 2024-2025. Ces données seront intégrées à son prochain rapport sur le rendement présenté à ISDE à l'été 2026.

En 2025-2026, la FCI a produit et publié un rapport qui met en lumière les retombées et les réalisations des 16 installations de recherche nationales financées au titre du Fonds des initiatives scientifiques majeures de 2017 à 2023. Parmi les principales réalisations, citons la constance du taux de satisfaction des utilisateurs et utilisatrices, s'élevant à entre 89 et 92 %, alors que, en parallèle, le nombre total d'utilisateurs et d'utilisatrices est passé de 36 979 à 60 616. Le nombre de publications scientifiques annuelles est, quant à lui, passé de 9 131 à plus de 12 212 sur les six ans du cycle.

Par ailleurs, la FCI continuera à effectuer un suivi et à soutenir les établissements qui reçoivent du financement, que ce soit en les aidant à résoudre diverses difficultés ou en répondant à leurs questions au sujet de ses programmes et politiques. Elle poursuivra également sa collecte de données afin de pouvoir démontrer les retombées des projets financés. En résumé, la FCI maintient ses activités de suivi régulières pour s'assurer que les établissements dépensent les fonds alloués conformément aux déboursés prévus, et qu'ils ont mis en place des processus de gestion et un encadrement adéquats.

En 2026-2027, la FCI poursuivra ses activités de suivi et de mesure du rendement. Il s'agira notamment de :

- Réaliser des audits des contributions pour un éventail de projets à risque faible ou élevé, ainsi que pour tous les projets dont l'investissement atteint ou dépasse 10 millions de dollars;
- Réviser des rapports financiers pour lui permettre de faire le suivi des dépenses que font les établissements par rapport à chaque projet qu'elle finance;
- Réaliser une analyse annuelle des tendances financières de chaque établissement ayant des projets en cours, afin de guider son approche fondée sur le risque vis-à-vis du suivi et de l'administration des contributions financières qu'elle a versées;
- Approfondir ses connaissances et sa compréhension des retombées et des avantages de l'infrastructure qu'elle finance, en particulier en ce qui concerne la collaboration avec le secteur privé;
- Effectuer un audit interne concernant la cybersécurité et son état de préparation aux incidents.

Annexe 1 : Tableaux financiers

Tableau 1 : Plan des investissements (engagements) prévus par fonds au regard de chaque entente de financement ou accord de contribution

Entente de financement originale (4 390 M\$) ¹							
	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements ² (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Partenariat automobile du Canada	9						9
Chaires de recherche du Canada	194						194
Bourses de carrière	6						6
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	16						16
Initiative sur la cyberinfrastructure	70						70
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles et autres	23		5	5	10		43
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités	26						26
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles (2021)	15						15
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 038						1 038
Fonds d'innovation (1998-2005)	1 758						1 758
Fonds d'innovation (2015)	54						54
Fonds d'innovation (2017)	2						2
Fonds internationaux	202						202
Fonds des leaders John-R.-Evans (Fonds des leaders ou Fonds de relève)	886						886
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	830						830

	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements ² (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Concours spécial de 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures	24						24
Fonds des plateformes nationales	84						84
Fonds du Nord		5	10	5	5		25
Fonds de développement de la recherche dans les universités	35						35
Fonds des hôpitaux de recherche	488						488
Télescope de trente mètres	25						25
Dépenses d'exploitation	264						264
Fonds de prévoyance pour dépenses liées à la cessation des activités						10	10
À déterminer/non attribué						9	9
Total	6 051	5	15	10	15	19	6 115
Entente de financement de 2010 (600 M\$)¹							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	25						25
Fonds d'exploitation des infrastructures	97						97
Fonds des leaders John-R.-Evans	139						139
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures	183						183
Total	602	0	0	0	0	0	602
Accord de contribution de 2014 (499,85 M\$)¹							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	38						38
Fonds d'exploitation des infrastructures	116						116
Fonds d'innovation (2015)	206						206
Fonds des leaders John-R.-Evans	140						140
À déterminer/non attribué						1	1
Total	500	0	0	0	0	1	501

	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements ² (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Accord de contribution de 2015 (1 330 M\$)¹							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	37						37
Fond des collèges	10						10
Fonds d'exploitation des infrastructures	210						210
Fonds d'innovation (2017)	421						421
Fonds des leaders John-R.-Evans	247						247
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	398						398
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	2						2
À déterminer/non attribué						7	7
Total	1 325	0	0	0	0	7	1 332
Accord de contribution de 2019 (5 129 M\$)¹							
Fonds des collèges (de 2022-2023 à 2024-2025)	31						31
Fonds des collèges (de 2025-2026 à 2027-2028)		16	15	15			46
Fonds des collèges (de 2028-2029 à 2030-2031) ³					45		45
Fonds d'exploitation des infrastructures	351	168	29	126	209		883
Fonds d'innovation (2020)	400						400
Fonds d'innovation (2023)	394						394
Fonds d'innovation (2025)		425					425
Fonds d'innovation (2027)				325			325
Fonds d'innovation (2029) ³					325		325
Fonds des leaders John-R.-Evans (2020-2023)	221						221
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026)	135	115	5				255
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026), soutien accru		5					5
Fonds des leaders John-R.-Evans (2026-2029)			75	80	115		270

	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements ² (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Fonds des leaders John-R.-Evans (2029-2032) ³					210		210
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	45						45
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	638	3	30				671
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru pour le Centre canadien de rayonnement synchrotron		84					84
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2030) ³			125				125
Dépenses d'exploitation	52	18	19	19	108		216
Total	2 425	834	298	565	1 012	0	5134
Accord de contribution de 2022 (495,96 M\$)¹							
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installation de bioconfinement et installations pour gros animaux	98						98
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 associée au Fonds de recherche biomédicale du Canada	278						278
Fonds d'exploitation des infrastructures	113						113
Dépenses d'exploitation	5	2	1	1	2		11
Total	494	2	1	1	2	0	500

¹ Les ententes de financement et accords de contribution ont généré les revenus d'intérêts suivants, en dollars : a) Entente de financement originale : 1,7 milliard; b) Entente de financement de 2010 : 1,9 million; c) Accord de contribution de 2014 : 1,5 million; d) Accord de contribution de 2015 : 1,8 million; e) Accord de contribution de 2019 : 5,5 millions; f) Accord de contribution de 2022 : 3,9 millions. Il n'y a pas de revenus prévus d'autres sources que les revenus d'intérêts.

² Les montants engagés réels sont nets des sommes inutilisées par les bénéficiaires admissibles, tel que le confirment les rapports financiers finaux des projets d'infrastructure soumis en date du 30 septembre 2025.

³ Cette répartition est provisoire. Elle pourrait être changée par la FCI et elle exige l'aval du conseil d'administration de la FCI et l'approbation de la ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

Tableau 2 : Dépenses (déboursés) prévues par fonds au regard de chaque entente de financement ou accord de contribution

Entente de financement originale (4 390 M\$)							
	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Partenariat automobile du Canada	9						9
Chaires de recherche du Canada	194						194
Bourses de carrière	6						6
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	16						16
Initiative sur la cyberinfrastructure	69	1					70
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles et autres	23		2	5	13		43
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités	26						26
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles (2021)	12	2	1				15
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 038						1 038
Fonds d'innovation (1998-2005)	1 758						1 758
Fonds d'innovation (2015)	54						54
Fonds d'innovation (2017)	2						2
Fonds internationaux	202						202
Fonds des leaders John-R.-Evans (Fonds des leaders ou Fonds de relève)	886						886
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	830						830

	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Concours spécial de 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures	24						24
Fonds des plateformes nationales	84						84
Fonds du Nord			3	3	19		25
Fonds de développement de la recherche dans les universités	35						35
Fonds des hôpitaux de recherche	488						488
Télescope de trente mètres	25						25
Dépenses d'exploitation	264						264
Fonds de prévoyance pour dépenses liées à la cessation des activités						10	10
À déterminer/non attribué						9	9
Total	6 047	3	6	8	32	19	6 115
Entente de financement de 2010 (600 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	25						25
Fonds d'exploitation des infrastructures	97						97
Fonds des leaders John-R.-Evans	139						139
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures	183						183
Total	602	0	0	0	0	0	602
Accord de contribution de 2014 (499,85 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	39						39
Fonds d'exploitation des infrastructures	116						116
Fonds d'innovation (2015)	204	1				1	206
Fonds des leaders John-R.-Evans	140						140
Total	499	1	0	0	0	1	501

	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Accord de contribution de 2015 (1 330 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	36	1					37
Fonds des collèges	6	2	1	1			10
Fonds d'exploitation des infrastructures	210						210
Fonds d'innovation (2017)	387	10	12	10	2		421
Fonds des leaders John-R.-Evans	245	1	1				247
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	398						398
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	2						2
À déterminer/non attribué						7	7
Total	1 284	14	14	11	2	7	1 332
Accord de contribution de 2019 (5 129 M\$)							
Fonds des collèges (de 2022-2023 à 2024-2025)	13	11	5	1	1		31
Fonds des collèges (de 2025-2026 à 2027-2028)			8	14	24		46
Fonds des collèges (de 2028-2029 à 2030-2031)					45		45
Fonds d'exploitation des infrastructures	86	83	73	91	550		883
Fonds d'innovation (2020)	289	37	17	17	40		400
Fonds d'innovation (2023)	160	68	55	39	72		394
Fonds d'innovation (2025)			112	121	192		425
Fonds d'innovation (2027)					325		325
Fonds d'innovation (2029)					325		325
Fonds des leaders John-R.-Evans (2020-2023)	201	9	4	7			221
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026)	73	87	75	11	9		255
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026), soutien accru			4	1			5
Fonds des leaders John-R.-Evans (2026-2029)			13	67	190		270

	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Fonds des leaders John-R.-Evans (2029-2032)					210		210
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	45						45
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	232	155	106	102	76		671
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru pour le Centre canadien de rayonnement synchrotron			18	32	34		84
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2029-2030)					125		125
Dépenses d'exploitation	52	18	19	19	108		216
Total	1 309	468	509	522	2 326	0	5 134
Accord de contribution de 2022 (495,96 M\$)							
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installation de bioconfinement et installations pour gros animaux	43	29	12	10	4		98
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 associée au Fonds de recherche biomédicale du Canada	26	47	41	51	113		278
Fonds d'exploitation des infrastructures		8	20	19	66		113
Dépenses d'exploitation	5	2	1	1	2		11
Total	74	86	74	81	185	0	500

Tableau 3 : Besoins de trésorerie annuels

Besoins de trésorerie¹							
	Cumulatifs au 31 mars 2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	2028 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Sommes versées (déboursés)	Montants réels	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	
Entente de financement de 2010	602	0	0	0	0	0	602
Accord de contribution de 2014	499	1	0	0	0	1	501
Accord de contribution de 2015	1 284	14	14	11	2	7	1 332
Accord de contribution de 2019	1 309	468	509	522	2 326	0	5 134
Accord de contribution de 2022	74	86	74	81	185	0	500
Total des déboursés	3 768	569	597	614	2 513	8	8 069
Reçu du gouvernement du Canada	3 755	483					4 238
Revenus d'intérêts cumulés	12	2					14
Versements du gouvernement du Canada selon les besoins de trésorerie annuels ²		85	597	614	2 521		3 817
Financement total disponible³	3 767	570	597	614	2 521	0	8 069
Différence pour la période	-1	1	0	0	8	-8	0
Différence cumulative	-1	0	0	0	8	0	0

¹ Les sommes prévues à l'entente originale et celles de 2010, 2014 et 2015 ont toutes été versées par le gouvernement du Canada. Par conséquent, aucun autre besoin de trésorerie ne sera lié à ces ententes.

² Ceci reflète les besoins de trésorerie prévus en décembre 2025. Cette somme comprend un montant de 83,5 millions de dollars du Budget de 2024 destinés à soutenir l'exploitation et la maintenance du Centre canadien de rayonnement synchrotron, ce qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord de contribution entre le gouvernement du Canada et la FCI en date de décembre 2025.

³ Du montant de 597 millions de dollars relativement à l'exercice de 2026-2027, il sera nécessaire de recevoir un montant de 358,2 millions de dollars début avril 2026 pour couvrir les dépenses prévues entre avril et septembre 2026; et un montant de 149,25 millions de dollars début octobre 2026 pour couvrir les dépenses prévues entre octobre et décembre 2026. Le solde de 89,55 millions de dollars pourra être versé début janvier 2027.

La FCI ne doit pas d'argent au gouvernement du Canada.

Annexe 2 : Risques clés et mesures d'atténuation

En 2025, la FCI a mandaté la firme qui effectue son audit interne, Samson, de mettre à jour le profil de risque de l'organisation ainsi que son plan d'audit fondé sur le risque. À la suite de cet exercice, la firme a signalé six principaux risques, de même que des mesures d'atténuation connexes. Cette annexe en présente le résumé. Afin de continuer à remplir le mandat de la FCI, son équipe de gestion revoit et met annuellement à jour les risques et les mesures d'atténuation qui les accompagnent et son conseil d'administration supervise cette façon de gérer les risques.

Cybersécurité et préparation aux incidents :

Risque d'incidents liés à la cybersécurité, tels que des pannes de système, des violations de la sécurité ou des accès non autorisés aux systèmes et aux données de la FCI.

Mesures d'atténuation :

- La FCI a conclu un partenariat pluriannuel avec une entreprise de cybersécurité;
- En 2020-2021, elle a mené plusieurs exercices en matière de cybersécurité, notamment une analyse des risques liés aux menaces informatiques et un audit interne afin d'évaluer le degré de maturité de l'organisme en matière de cybersécurité;
- La FCI dispose d'un système de surveillance de la sécurité actif ainsi que d'un plan d'intervention en cas d'incident, qui s'accompagnent d'exercices de simulation destinés à tester l'état de préparation du personnel;
- La FCI a mis en place un plan de communication de crise qui assure une réponse coordonnée et permet d'aviser les parties prenantes en temps opportun;
- Elle dispose d'un programme de sensibilisation à la cybersécurité à l'intention du personnel qui comprend des simulations d'hameçonnage et une formation obligatoire;
- Elle a mis en œuvre l'authentification multifacteur ainsi que des contrôles de prévention de la perte de données sur l'ensemble de ses systèmes, afin d'empêcher les accès non autorisés ou la perte de données;
- La FCI se conforme aux exigences de sécurité relatives aux technologies de l'information et a réalisé des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée;
- Elle collabore avec le Centre canadien pour la cybersécurité afin de surveiller les menaces émergentes et d'adopter les meilleures pratiques qui soient.

Fonds de contrepartie :

Risque que les partenaires provinciaux et les établissements ne puissent confirmer ou verser les fonds de contrepartie nécessaires en temps opportun en raison de contraintes budgétaires, de modifications apportées aux politiques ou de priorités concurrentes.

Mesures d'atténuation :

- La FCI lie ses versements à des fonds de contrepartie confirmés. Cette mesure garantit que ces fonds sont débloqués uniquement lorsque les partenaires ont mobilisé leur part du financement, ce qui réduit les enjeux financiers et favorise la reddition de comptes;
- Elle organise régulièrement des consultations avec ses partenaires provinciaux et fédéraux afin de souligner l'importance de financer des projets qui sont en phase avec leurs priorités;
- Elle invite ses partenaires provinciaux à lui faire part de leur avis au sujet de ses concours;
- Elle aide les provinces à planifier leurs activités relatives à ses concours de financement;

- La FCI fait preuve de souplesse en ce qui a trait au calendrier établi, le cas échéant;
- Elle diffuse à l'interne les premières analyses financières et environnementales afin de prévoir dans quelle direction le financement provincial pourrait évoluer.

Réduction du financement de la FCI :

Risque que le financement fédéral alloué à la FCI soit réduit ou restructuré en raison de compressions budgétaires, d'un réajustement de la politique gouvernementale en matière de science et d'innovation ou de la consolidation des mécanismes de financement.

Mesures d'atténuation :

- La FCI participe régulièrement à des rencontres auxquelles prennent part des fonctionnaires du gouvernement fédéral et des parlementaires afin de mieux faire connaître son rôle et ses besoins en matière d'investissement;
- Elle a mis en place des stratégies de communication visant à souligner les exemples de réussite et leurs retombées;
- Elle veille à ce que son conseil d'administration se mobilise et défende ses intérêts auprès des cadres supérieurs de l'administration publique;
- Elle veille à ce que les objectifs de son plan directeur correspondent à ceux du gouvernement fédéral;
- Elle veille à ce que la correspondance soit faite en continu (par exemple, dans le cas de son plan stratégique 2023-2028);
- Chaque année, la FCI fait rapport sur son rendement auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique;
- La FCI effectue le suivi de la mise en œuvre des projets auprès des établissements afin de remédier à tout retard éventuel.

Agilité stratégique :

Risque que la FCI ne parvienne pas à rester en phase avec les priorités fédérales et provinciales en constante évolution.

Mesures d'atténuation :

- La FCI veille à collaborer de manière proactive avec ses partenaires fédéraux et provinciaux afin que ses priorités demeurent en phase avec les priorités en matière d'infrastructure de recherche, les contraintes de financement et les objectifs en matière d'innovation;
- Elle mène des activités de rayonnement et de communication ciblées des projets qu'elle finance, qui mettent en lumière leurs retombées, résultats et leur contribution aux priorités nationales, telles que les technologies propres, la durabilité et l'innovation dans le domaine de la défense;
- Elle joue un rôle actif et de leadership au sein de la communauté de la recherche afin de contribuer à façonner le programme de recherche du Canada et de renforcer l'apport de l'infrastructure à la prospérité nationale;
- Elle favorise l'agilité organisationnelle au sein de ses activités liées à la gouvernance et au fonctionnement, afin de pouvoir réagir rapidement aux nouvelles orientations gouvernementales;
- Elle procède régulièrement à l'analyse du contexte et à l'évaluation des risques (par exemple, analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM), analyse des parties prenantes) afin de prévoir l'évolution des priorités;
- Elle utilise les données découlant de ses investissements, notamment celles provenant du suivi systématique des résultats, afin de présenter des preuves et d'assurer la veille stratégique qui contribuent à l'amélioration continue de l'organisme et à influencer les décisions du gouvernement en matière de financement et de politiques;
- Chaque année, la FCI met à jour son plan directeur et son cadre de présentation des rapports afin de s'assurer qu'ils sont en phase avec les priorités en constante évolution du gouvernement.

Engagement des évaluateurs et des évaluatrices :

Risque que la hausse de la demande conjuguée à la diminution du nombre d'évaluateurs et d'évaluatrices experts limite la capacité de la FCI à maintenir un processus d'évaluation par les pairs fiable et de grande qualité.

Mesures d'atténuation :

- La FCI a intensifié ses activités de recrutement auprès des évaluateurs et évaluatrices;
- Le matériel relatif aux concours qu'elle transmet est clair et concis;
- Elle organise, dans la mesure du possible, des rencontres virtuelles afin de réduire le fardeau d'avoir à se déplacer pour les évaluateurs et évaluatrices;
- Dans la mesure du possible, la FCI regroupe les projets similaires pour qu'ils soient évalués conjointement;
- Elle coordonne ses efforts d'évaluation avec ceux des autres partenaires de financement afin d'éviter les chevauchements;
- La FCI ne sollicite pas les personnes ayant récemment participé au processus d'évaluation de l'un de ses concours;
- Elle dispose d'un système de gestion permettant de suivre la disponibilité et l'expertise des évaluateurs et évaluatrices.

Bien-être et mobilisation du personnel :

Risque que le personnel de la FCI souffre d'épuisement professionnel ou se démobilise en raison de la pression découlant de la charge de travail, des tensions liées au travail hybride et du manque de moyens de l'équipe des ressources humaines.

Mesures d'atténuation :

- La FCI mène des sondages auprès du personnel et des entretiens informels avec les gestionnaires;
- Elle propose des conditions de travail souples, à savoir un modèle hybride;
- Elle organise régulièrement des réunions d'équipe et met en place des canaux de communication internes afin de maintenir le lien et de favoriser la cohésion;
- La FCI a mis en place un poste de direction des ressources humaines et est actuellement en période de recrutement afin de pourvoir un poste supplémentaire au sein de ce service;
- Elle tient régulièrement des rencontres informelles entre les membres des équipes et les personnes qui les supervisent en plus de mettre en œuvre, une fois par année, un processus formel d'évaluation du rendement;
- Elle offre des avantages sociaux concurrentiels (régime de retraite à cotisations déterminées, fonds du mieux-être);
- Elle offre un accès au Programme d'aide aux employés ainsi qu'à des ressources en santé mentale.